

Caen, le 5 janvier 2021

**RECRUTE**

**1 aide-soignant.e à temps non complet (80%) – f/h**  
**Cadre d'emplois des auxiliaires de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe - filière médico-sociale**

**Pôle services à domicile - Service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D)**  
**Direction des services aux seniors (D.S.S.)**

Le C.C.A.S de la Ville de Caen gère un pôle de services à domicile, dont un service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) organisé en mode de gestion SPASAD. Son équipe d'aides-soignants compte un effectif de 36 agents.

**MISSION :**

Vous prenez en charge et dispensez à domicile les soins d'hygiène corporelle, de confort et de bien-être à destination des personnes âgées et/ ou handicapées en perte d'autonomie.

**PROFIL REQUIS :**

- Titulaire du grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe et/ou diplômé du DEAS, vous disposez d'une expérience solide en intervention à domicile.
- À ce titre, vous démontrez de connaissances en gérontologie et dans le domaine du handicap et vous appréciez le contact avec les personnes âgées et handicapées.
- Les protocoles et les règles de bonnes pratiques vous sont familiers et nécessaires pour dispenser l'ensemble des soins d'hygiène corporelle, de confort et de bien-être préventifs et curatifs au domicile des bénéficiaires, dans le respect du projet individualisé des soins mis en place et des règles d'hygiène et de sécurité liées à votre métier.
- Vous savez communiquer, rendre compte de votre activité et transmettre des informations autant à l'oral qu'à l'écrit.
- Vous possédez des aptitudes au travail en autonomie, en équipe pluridisciplinaire et en réseau.
- Vous savez faire preuve de méthode, de rigueur, de maîtrise de soi, d'un sens de l'observation.
- Vous vous adaptez aux situations rencontrées, prenez du recul et démontrez d'un esprit d'initiative.

**CONDITIONS D'EXERCICE LIEES AU POSTE :**

- Poste à temps non complet à 80% avec une base horaire hebdomadaire de 28h00, selon planning mensuel.
- Intervention du service 7j/7, le matin de 8h à 12h et l'après-midi de 15h00 à 18h00 : temps de travail défini selon rotation suivant planning du lundi au dimanche.
- Port obligatoire des équipements de protection individuelle liés au métier (*blouse, gant, etc...*). Missions susceptibles d'évoluer en fonction des besoins et de la réglementation.
- Rémunération calculée sur la base du grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe comprenant traitement indiciaire + prime mensuelle : montant net de 1200 € par mois (pour un agent débutant au 1<sup>er</sup> échelon).

Les candidatures comprenant lettre de motivation et C.V doivent être adressées

**Au plus tard le : 5 février 2021**

à Monsieur le Président du C.C.A.S de la ville de Caen  
Direction mutualisée des ressources humaines  
[drh.offredemploi@caenlamer.fr](mailto:drh.offredemploi@caenlamer.fr)